Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260416-068_2016-DE

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

FONCTIONNEMENT

En 2025, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **2 041 062.81 €** soit **93,15%** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à **2 087 393.73 €** soit 95.26% des crédits votés au BP.

L'exercice affiche un excédent de **46 330.92 €** qui se cumule à l'excédent antérieur reporté et porte le résultat cumulé de la section de fonctionnement **à 268 667.08 €.**

	DEPENSES	2025		2024
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	233 615,86 €	193 669,00 €	206 709,84 €
012	Charges de personnel	545 000,00 €	492 513,03 €	449 307,49 €
022	Dépenses imprévues	32 000,00 €	- €	
042	Opérations d'ordre entre sections	112 033,11 €	112 033,11 €	169 631,09 €
65	Autres charges de gestion courante	1 263 500,00 €	1 240 603,39 €	1 203 312,02 €
66	Charges financières	1 106,56 €	1 106,56 €	1 336,74 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	1 137,72 €	3 717,00 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			3 000,00 €
	Total DEPENSES	2 191 255,53 €	2 041 062,81 €	2 037 014,18 €
	Niveau de réalisation		*93,15%*	

	RECETTES	2025		2024
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	222 336,16 €		
013	Atténuation de charges	- €	671,47 €	10 908,79 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 419,37 €	1 419,37 €	1 240,00 €
70	Vente de produits, prestations de services	1 902 500,00 €	2 008 648,96 €	2 015 235,11 €
74	Subventions d'exploitation	65 000,00 €	76 620,96 €	69 076,40 €
75	Produits divers de gestion courante	- €	- €	165,34 €
77	Produits exceptionnels	- €	32,97 €	15,91 €
	Total RECETTES	2 191 255,53 €	2 087 393,73 €	2 096 641,55 €
	Niveau de réalisation		*95,26%*	
	Résultat sur l'exercice (excédentaire)		*46 330,92 €*	
	Résultat antérieur reporté (excédentaire)		*222 336,16 €*	
	Resultat cumulé (excédentaire)		*268 667,08 €*	

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260416-068_2016-DE

INVESTISSEMENT

En 2025, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **72 077.80 € soit 9,87%** alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à **118 525.51€ soit 16.23%** des crédits votés au BP.

Le budget d'investissement affiche donc un excédent d'investissement sur l'exercice de **46 447.71 €** ce qui porte l'excédent cumulé à **619 531.57 €.**

	DEPENSES	2025		2024
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	Réalisé
020	Dépenses imprévues d'investissement	30 000,00 €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 419,37 €	1 419,37 €	1 240,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 630,84 €	10 630,84 €	10 400,74 €
21	Immobilisations corporelles	638 066,76 €	60 027,59 €	47 951,43 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	- €	
	Total DEPENSES	730 116,97 €	72 077,80 €	59 592,17 €
	Niveau de réalisation		*9,87%*	

	RECETTES	2025		2024
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	Réalisé
001	Solde d'éxécution d'investissement reporté	573 083,86 €		- €
040	Opérations d'ordre entre sections	112 033,11 €	112 033,11 €	169 631,85 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 000,00 €	6 492,40 €	8 707,88 €
	Total RECETTES	730 116,97 €	118 525,51 €	178 339,73 €
	Niveau de réalisation		*16,23%*	
	Résultat sur l'exercice (excédentaire)		*46 447,71 €*	
	Résultat antérieur reporté (excédentaire)		*573 083,86 €*	
	Resultat cumulé (excédentaire)		*619 531,57 €*	

COMMENTAIRES GENERAUX SUR LE CFU 2025

Les taux de réalisation de la section de fonctionnement montrent que ce budget annexe est parfaitement maîtrisé au plus près des besoins de manière à ne pas surfinancer le service par la REOMI.

Avec un excédent de fonctionnement de seulement 46 K€, ce budget reste relativement serré et nécessite de gérer le service avec prudence. Chaque évolution de charges est anticipée de manière à toujours projeter le service.

Rappelons que ce budget s'équilibre essentiellement par la redevance appliquée à l'usager.

Cet excédent, cumulé à l'excédent 2024, permet de retarder une nouvelle augmentation de la tarification du service, tout en absorbant la dernière revalorisation des tarifs du syndicat de traitement (SYTEVOM).

Du point de vue de la section d'investissement la CCPH confirme sa capacité à investir pour le renouvellement de ses équipements de collecte puisque nous pouvons autofinancer nos 2 prochains véhicules de collecte.

ZOOM SUR LE CHAPITRE 65

Le chapitre 65 dépend principalement de la politique tarifaire du SYTEVOM et des volumes d'OMR collectés.

Pour mémoire ce chapitre représentait 893 379 € lors du CA 2020 et il se clôture aujourd'hui au titre du CFU 2025 à 1 240 603 € soit une différence de plus de 345K€ alors qu'en parallèle le volume d'OMR collecté est en baisse d'environ 190 tonnes sur la même période.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260416-068_2016-DE

Évolution des tonnages collectés : une légère baisse des tonnages collectés en OM et en tri est constatée cette année.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OM	3236,9	3068,12	3005,45	3059,98	2969,54	3029,35	3005,44	2921,64	2870,67	2853,56	2835,64
TRI- sélectif	1144,9	1200,42	1384,55	1444,21	1404,6	1376,93	1401,17	1306,18	1279,49	1272,52	1229,04

Pour la 3ème année désormais le volume collecté d'OM en porte à porte est inférieur à 2 900 tonnes.

Évolution des reversements Citeo en € :

Année de versement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Communication	1 429,88 €	3 174,25 €	3 174,25 €			5 429,26 €	5 192,26 €			12 812,95 €	17 397,14 €	20 726,02 €	17 525,35 €	
Reversements filières	84 286,13 €	72 587,80 €	51 907,53 €	60 999,53 €	110 832,06 €	145 891,81 €	123 842,69 €	102 870,67 €	83551,45	57 555,17 €	50 998,51 €	46 512,23 €	51 551,06 €	76 620,96 €
Total	85 716,01 €	75 762,05 €	55 081,78 €	60 999,53 €	110 832,06 €	151 321,07 €	129 034,95 €	102 870,67 €	83551,45	70 368,12 €	68 395,65 €	67 238,25 €	69 076,41 €	76 620,96 €

Année de référence	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages PAP de référenc	583,24	573,26	518,08	751,80 €	1144,9	1212,87	1384,57	1444,21	1404,6	1389,09	1401,17	1306,18	1279,49	1272,52
€/T reversements filières	144,51 €	126,62 €	100,19 €	81,14 €	96,81 €	120,29 €	89,44 €	71,23 €	59,48 €	41,43 €	36,40 €	35,61 €	40,29 €	60,21 €
€/T Total	146,97 €	132,16 €	106,32 €	81,14 €	96,81 €	124,76 €	93,19 €	71,23 €	59,48 €	50,66 €	48,81 €	51,48 €	53,99 €	60,21 €

PAP ville uniquement

PAP ville + villages

Extension des consignes de tri

CAP-baréme

Les tonnages de tri sélectif continuent de baisser malgré les actions menées pour en améliorer la qualité.

Pour mémoire, les soutiens sont directement impactés par les reversements filières (dépendants des fluctuations du marché) mais également de la mise en place d'un nouveau barème de CITEO (CAP barème F) depuis 2018.

Ce barème modifie le mode de calcul des reversements et instaure un système de bonus-malus sur les actions de communication liées à l'économie circulaire.

Grâce aux interventions de notre ambassadrice de tri nous cherchons à optimiser au maximum le reversement Citéo.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260416-068_2016-DE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260416-068_2016-DE

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se soldent par un taux de réalisation de **93.15** %.

On observe que **le chapitre 011,** *charges à caractère général* a été réalisé pour **193 669 €**, soit un taux de réalisation de **83.40 %**. Les dépenses de carburants sont contenues, quant aux frais sur les véhicules, ils n'ont pas connu d'aléas majeurs cette année.

Le chapitre 012, *charges de personnel* représente **492 513.03 €** soit un total réalisé de **90.37%.**

Le Chapitre 042, *opération d'ordre*, a été réalisé pour **112 033.11 €** au titre des amortissements.

Le chapitre 65, *autres charges de gestion courante* représente **1 240 603.39 €.** Il a été réalisé à **98.19 %**. Il comprend essentiellement les traitements et les cotisations du SYTEVOM pour **1 224 704.03 €** contre **1 188 672,53 € en 2024.**

Pour mémoire : évolution des tarifs du SYTEVOM

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût du traitement à la tonne	128.7 € TTC	132 € TTC	132 € TTC	137,5 € TTC	138,6 € TTC	143 € TTC	151,25 € TTC	156,20 € TTC
Cotisation habitant	21,62 € TTC	21,62 € TTC	22.00 € TTC	31.90 € TTC	31.90 € TTC	33 € TTC	35,20 € TTC	36,30 € TTC

Les créances éteintes se soldent à **3 842.37 €.**

Le chapitre 65 comprend également la subvention au COS dont le mandat dépend de la masse salariale pour **2 417 €.**

Le chapitre 66, *charges financières* est conforme au budgétisé : soit **1 106.56 €**. Il correspond aux intérêts de la dette.

Le chapitre 67, *charges exceptionnelles* a été réalisé à **28.44 %** soit pour **1 137.72 €.** Il reprend les annulations et régularisations de la redevance sur les exercices antérieurs.

Le chapitre 68, *dotation aux amortissements, dépréciations et provisions* n'a pas été budgétisé en 2025.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260416-068_2016-DE

Recettes

222 336.16 € au chapitre 002 concernent l'excédent reporté de 2024, ce montant sera repris dans le calcul du résultat cumulé 2025.

Le chapitre 013, *atténuations de charges,* a été réalisé à hauteur de **671.47 €.** Il concerne les remboursements de nos assurances lié aux absences du personnel et ne fait pas l'objet d'inscription budgétaire.

Le chapitre 042 à hauteur de **1 419.37 €** est conforme au budgétisé.

Le chapitre 70, *ventes de produits, de prestations de service* représente **2 008 648.96 € soit 105.58 % du budgétisé.**
Il correspond au produit de la REOMI pour un montant de **1 998 594.86 €** auquel s'ajoute le produit de la vente des composteurs et l'indemnisation des bacs incendiés pour **10 054.10 €.**

Le chapitre 74, *subventions d'exploitation* est de **76 620.96 €.** Il est réalisé à **117.88 %** par rapport au budgétisé ; **il s'agit d'un chapitre difficile à prévoir car très variable d'une année sur l'autre et soumis aux aléas du marché**. Il varie, aussi, en fonction des barèmes et contrat CITEO. Les sommes affectées en 2025 sur ce chapitre correspondent aux reversements Citeo liés à la performance de tri de la CCPH calculée sur la base des tonnages collectés en 2024. Par mesure de précaution il avait été budgétisé 65 000 € sur ce chapitre.

Le chapitre 77, *produits exceptionnels* représente **32.97 €.** Il s'agit pour **8.87 €** des trop-versés par les usagers et pour **24.10 €** d'une régularisation suite à un avoir sur les charges de chauffage des espaces administratifs.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Au chapitre 020, *dépenses imprévues*, **30 000 €** budgétés n'ont pas été réalisés.
Le chapitre 040, *opérations d'ordre entre sections*, se fixe à **1 419.37 €.**
Le **chapitre 16**, *remboursement d'emprunts,* s'élève à **10 630.84 €.**
Le chapitre 21, *immobilisations corporelles,* a été réalisé à **9.41 %** soit pour **60 027.59 €.** Il s'agit principalement de l'achat des bacs de collecte pour **47 027.58 €,** de l'achat de puces et étiquettes pour **4 512 €.**

Recettes,

Au chapitre 001, la somme de **573 083.86 €** d'excédents reportés a été inscrite, report qui sera repris dans le calcul du résultat cumulé 2025.
Le chapitre 040, se fixe à **112 033.11 €.** Il correspond aux amortissements des biens, et reprend les mêmes données qu'en dépenses de fonctionnement au **chapitre 042**.
Le chapitre 10, *dotations, fonds divers et réserves* a été réalisé pour **6 492.40 €.** Il correspond au remboursement du FCTVA lié principalement aux achats de bacs de collecte.

APPROBATION DU CFU 2025

Il est proposé d'approuver le Compte Financier unique du budget annexe Ordures ménagères.

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	2 041 062.81 €
	Recettes :	2 087 393.73 €
RESULTAT : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		+ 46 330.92 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	72 077.80 €
	Recettes :	118 525.51 €
RESULTAT : EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		+ 46 447.71 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du CFU. Ces résultats sont justifiés par :

- Un état des rattachements de charges.
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025.
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	222 336.16	46 330.92	268 667.08
Investissement	573 083.86	46 447.71	619 531.57

Pour l'affectation des résultats, il convient d'intégrer les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 2 013.12 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2026 : Excédent	***268 667.08 €***
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	***619 531.57***
Solde des restes à réaliser d'investissement	- **2 013.12 €**
Besoins de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes à réaliser)	**0 €**
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	***0 €***
2. Report en fonctionnement au R/002	***268 667.08***
3. Report en investissement au R/001	***619 531.57***

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260416-068_2016-DE